Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4467

31.8.2026

Arrêt de la Cour (deuxième chambre) du 2 juillet 2026 – Google et Alphabet / Commission

(Affaire C-738/22 P) [1]

(Pourvoi – Concurrence – Abus de position dominante – Marché des services de recherche générale sur Internet – Marché des systèmes d'exploitation mobiles intelligents sous licence – Marché des boutiques d'applications en ligne pour le système d'exploitation mobile Android – Décision constatant une infraction à l'article 102 TFUE et à l'article 54 de l'accord sur l'EEE – Restrictions contractuelles – Ventes liées – Effets d'éviction – Pertinence du contexte – Scénario contrefactuel – Concurrent aussi efficace – Paiements subordonnés à une préinstallation exclusive – Obstruction au développement et à la distribution de fourches Android – Infraction unique et continue – Amende – Compétence de pleine juridiction)

(C/2026/4467)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Google LLC, Alphabet Inc. (représentants: initialement G. Forwood, J. Killick et N. Levy, avocats, D. Gregory, BL, et P. Stuart, BL, A. Komninos, dikigoros, A. Lamadrid de Pablo, abogado, H. Mostyn, barrister, M. Pickford, KC, ainsi que J. Schindler, Rechtsanwalt, puis G. Forwood, J. Killick et N. Levy, avocats, D. Gregory, BL, et P. Stuart, BL, A. Komninos, dikigoros, A. Lamadrid de Pablo, abogado, H. Mostyn, barrister, ainsi que M. Pickford, KC)

Autres parties à la procédure: Commission européenne (représentants: initialement F. Castillo de la Torre, A. Dawes, N. Khan et C. Urraca Caviedes, en qualité d'agents, puis F. Castillo de la Torre, A. Dawes et C. Urraca Caviedes, en qualité d'agents), Application Developers Alliance (représentants: R. Baena Zapatero, abogado, A. Parr et S. Vaz, solicitors), Computer & Communications Industry Association (représentants: B. Byrne, solicitor, M. Levitt, avocat, et P. Lugard, advocaat), Gigaset Communications GmbH (représentant: J.-F. Bellis, avocat), HMD global Oy, Opera Norway AS, anciennement Opera Software AS (représentant: M. Glader et M. Johansson, advokater), BDZV - Bundesverband Digitalpublisher und Zeitungsverleger eV, anciennement Bundesverband Deutscher Zeitungsverleger eV (représentants: T. Höppner et P. Westerhoff, Rechtsanwälte), Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) (représentant: A. Fratini, avvocata), FairSearch AISBL (représentants: K. Missenden, D. Paemen, avocats, et M[e] T. Vinje, advocaat), Qwant, Seznam.cz, a.s. (représentants: J. Dobrý et M. Felgr, advokáti), Verband Deutscher Zeitschriftenverleger eV (représentants: T. Höppner et P. Westerhoff, Rechtsanwälte)

Dispositif

1) Le pourvoi est rejeté.

2) Google LLC et Alphabet Inc. sont condamnées à supporter leurs propres dépens ainsi que ceux exposés par la Commission européenne.

3) L'Application Developers Alliance, la Computer & Communications Industry Association, Gigaset Communications GmbH, HMD global Oy, Opera Norway AS, le BDZV – Bundesverband Digitalpublisher und Zeitungsverleger eV, le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), FairSearch AISBL, Seznam.cz, a.s. et le Verband Deutscher Zeitschriftenverleger eV supportent leurs propres dépens.

[1] JO C 83 du 06.03.2023.